

Nombre de membres élus au Bureau : 47	Membres en fonction : 47	Membres présents : 38	Absents excusés : 6	Absents : 3	Pouvoir : 1
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	---------------------	-------------	-------------

Date de convocation : 9 septembre 2014.

Vote(s) pour : 39
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du lundi 15 septembre 2014,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Point n° 8 : Attribution de subvention et signature d'une convention de financement entre Metz Métropole et l'Université de Lorraine pour le projet numérique de l'IPEFAM et de la Faculté de Droit Economie Administration du site de Metz.

Rapporteur : Monsieur KRAUSENER

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU le Budget Primitif 2014,
CONSIDERANT le projet numérique de l'ISFATES, l'ESM-IAE et la Faculté de Droit Economie Administration du site de Metz et l'enjeu du développement du numérique pour accompagner l'évolution des pratiques d'enseignement et faciliter l'accès pour tous à la connaissance dans un objectif d'ouverture à l'international, d'excellence académique et d'insertion professionnelle des étudiants,
CONSIDERANT l'innovation nécessaire des modes d'enseignement et des pratiques pédagogiques pour faire face à l'évolution et à l'attractivité des formations existantes ou en devenir,
CONSIDERANT que ces évolutions concourent au Projet de territoire de Metz Métropole,

DECIDE d'attribuer une subvention d'investissement de 39 000 € à l'Université de Lorraine pour le projet numérique des composantes du territoire messin que sont l'ISFATES, l'ESM-IAE et la Faculté DEA. Le coût du projet est de l'ordre de 80 000 €,
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à mettre au point et à signer la convention y afférente, ainsi que tout document ou avenant s'y rapportant,
AFFECTE l'autorisation de programme CTES 004-14- Subventions Enseignement Supérieur - ouverte au Budget Primitif 2014 pour un montant de 271 000 € de la façon suivante :

AP « Subvention ESR 2014 »	271 000 €
Montant déjà affecté	100 000 €
Affectation « Subvention Projet Numérique »	39 000 €
Affectation demandée totale	139 000 €
Montant disponible pour affectation future	132 000 €

Pour extrait conforme
Metz, le 16 septembre 2014
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



Acte à classer**ENS-SUBVUL8**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2014-09-17T08-48-04.00 (MI86692945)

Identifiant unique de l'acte : 057-245700240-20140915-ENS-SUBVUL8-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Attribution de subvention et signature d'une convention de financement entre Metz Métropole et l'Université de Lorraine pour le projet numérique de l'IPEFAM et de la Faculté de Droit Economie Administration du site de Metz



Date de décision : 15/09/2014

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. SubventionsActe : [erdp8.PDF](#)

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 17/09/14 à 08:48

Date 17/09/14 à 08:48

Date 17/09/14 à 08:53

Par [DELLES Catherine](#)Par [DELLES Catherine](#)